



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 121504

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question très importante de l'accès à la restauration scolaire. Face à l'afflux des demandes d'inscriptions, certaines municipalités ont choisi d'accueillir en priorité les enfants dont les deux parents travaillent, excluant de fait les enfants dont les parents sont chômeurs. Ainsi, certains enfants n'ont pas accès à la restauration scolaire sous prétexte d'une situation personnelle particulière. Sachant que cette décision relève des collectivités, il lui demande au moins de prendre position sur ce sujet et de lui indiquer s'il trouve cette solution normale et s'il est d'accord avec cette décision lourde de conséquences.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121504

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11735

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)